



Convention sur la
diversité biologique



DISCOURS DE
M. AHMED DJOGLAF
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

À L'OCCASION DE

LA PREMIÈRE CONFÉRENCE PANAFRICAINE SUR
«LA BIODIVERSITÉ ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN
AFRIQUE »

16 SEPTEMBRE 2010
LIBREVILLE, GABON

Seul le discours prononcé fait foi



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

Excellence Monsieur Le Premier Ministre
Excellences Mesdames et Messieurs membres des Gouvernements,
Mesdames et Messieurs,

S'adressant aux 120 chefs d'État et de gouvernement à l'occasion de la conférence sur le climat qui s'est tenue en décembre dernier à Copenhague, le Président de la République du Gabon, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, a déclaré : « La lutte contre les changements climatiques n'est pas un choix. Elle est une obligation qui nous force à adopter une vision commune sur les moyens d'agir pour atteindre nos objectifs. L'implication, entière, de tous devient dès lors indispensable pour le succès de notre lutte. Avec votre permission, M. le Premier Ministre, je voudrais paraphraser la déclaration de M. le Président et dire que « la lutte contre la perte de la biodiversité n'est pas un choix. Elle est une obligation qui nous force à adopter une vision commune sur les moyens d'agir pour atteindre nos objectifs. L'implication, entière, de tous devient dès lors indispensable pour le succès de notre lutte.

Je tenais donc à rendre un hommage marqué à Son Excellence le Président de la République du Gabon pour avoir pris cette heureuse initiative de réunir aujourd'hui à Libreville, à cinq jours de la tenue du Sommet de l'Assemblée Générale consacrée pour la première fois à la biodiversité, la famille africaine, afin de faire entendre haut et fort sa voix et sa position et ce, à la veille du Sommet de Nagoya sur la biodiversité. Mes remerciements s'adressent aussi au peuple gabonais qui vient de fêter avec brio le cinquantième anniversaire de son indépendance politique retrouvée.

En 2002, les parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ont créé l'Objectif 2010 pour la biodiversité, qui invite les pays « à atteindre, d'ici à 2010, une réduction significative du rythme actuel de la perte de biodiversité aux niveaux mondial, régional et national, en guise de contribution à l'atténuation de la pauvreté et pour le bien de toute formes de vie sur Terre ». L'Objectif 2010 a été approuvée par le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg et par l'Assemblée générale des Nations Unies, et a été incorporée en 2006, en tant que nouveau but sous les Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire.

Malheureusement, en mai dernier, la troisième édition de notre publication des Perspectives globales de la diversité biologique a montré que l'Objectif 2010 n'a pas été atteint. Aujourd'hui la biodiversité continue à disparaître à un rythme sans précédent, soit jusqu'à 1000 fois le taux naturel d'extinction des espèces. Par exemple, la liste rouge 2010 de l'UICN indique que 36% de toutes les espèces évaluées sur le globe sont menacées d'extinction, soit 21% de mammifères, 30 d'amphibien, 12 % d'oiseaux, 28% de reptiles, 32% de poissons, 34 % d'invertébrés, et 70 % de plantes. Cette érosion inédite de la biodiversité compromet sérieusement les capacités de la planète à continuer de fournir les biens et services et compromet donc la pérennité de la vie sur Terre.

Fortement liée à la crise de la biodiversité, se trouve celle du climat. En effet, les changements climatiques représentent l'une des causes majeures de perte de la diversité biologique. Selon le rapport du GEC, jusqu'à 30% des espèces animales et végétales aujourd'hui recensées risquent de disparaître avant la fin du siècle en cours. Aucun continent, aucune espèce, aucun écosystème ne sera épargné par les effets des changements climatiques. Mais ce seront les continents, les espèces et les écosystèmes les plus vulnérables qui en paieront le lourd tribut. Aucun segment de la société ne sera épargné, mais les plus pauvres seront les premiers à en pâtir.

Comme l'a dit Monseigneur Desmond Tutu: « L'Afrique et les changements climatiques sont intimement liés car les changements climatiques affecteront de fortement le bien-être des populations africaines ».

Plus de 6 millions d'hectares de terres arables sont engloutis chaque année par la désertification. Ce phénomène affecte la vie de plus 250 millions de personnes, parmi les plus pauvres. Huit des dix pays les plus pauvres au monde sont localisés dans des zones arides, principalement en Afrique. Les changements climatiques vont aggraver ce défi environnemental majeur qui affecte durablement et durement l'Afrique et les Africains.

Cependant, les zones arides abritent une biodiversité aussi précieuse qu'indispensable aux communautés locales. Malheureusement, plus de 2 300 espèces propres aux zones arides sont aujourd'hui menacées d'extinction. Les changements climatiques vont accélérer cette déperdition, aggravant ainsi que les conditions de subsistance de millions d'africains. En effet, jusqu'à 40% des espèces endémiques à l'Afrique risquent de disparaître d'ici à 2085 en raison des changements climatiques. Dans les régions appelées le Succulent Karoo ou le Fynbos en Afrique du Sud, on prévoit que 50% de l'habitat aura disparu d'ici 2050.

L'agriculture et la biodiversité agricole représentent 20 à 60% du produit national brut en Afrique. Aussi, 75% des Africains dépendent de la pluie pour leurs besoins agricoles. Les changements climatiques risquent de faire perdre à l'agriculture africaine jusqu'à 40% de ses rendements.

La biodiversité marine fournit quant à elle 50% des besoins en protéines des populations locales africaines et représente un soutien économique important pour plus de 250 millions de personnes. Cependant, le réchauffement des eaux menace ce patrimoine naturel exceptionnel. En effet, le plancton végétal, véritable socle de la chaîne alimentaire des mers et des océans risque de pâtir des changements climatiques. Il en va de même du corail.

C'est le temps de passer à l'action. Pour permettre aux leaders de ce monde de réagir sur ce message important, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la biodiversité, de convoquer un sommet des chefs d'État et de gouvernement, à l'occasion des travaux de sa 65ème session qui se tiendra à New York le 22 septembre. Il s'agit de la première fois dans les annales des Nations Unies que se tiendra un sommet des chefs d'État ou de gouvernement exclusivement consacré à la biodiversité.

Par la suite, la dixième Conférence des Parties à la Convention aura lieu en octobre à Nagoya, au Japon. À Nagoya nous attendons l'adoption du plan stratégique 2011-2020 de la Convention qui comprendra non seulement des objectifs quantifiés pour 2020 mais aussi une vision pour 2050, tout comme l'identification de moyens de mis en œuvre et de mécanismes d'évaluation et de suivi. À Nagoya, la Convention élaborera aussi un programme de travail collectif avec les autres Conventions de Rio, ce qui sera une grande contribution au Sommet sur le développement durable qui aura lieu à Rio en 2012, 20 ans après la création des Conventions de Rio.

Comme l'a dit avec justesse Wangari Maathai : « En protégeant l'environnement, nous améliorons aussi la façon de gouverner. » C'est cette vision même qui guide la préparation de la nouvelle stratégie de la Convention. Plus de 16 ateliers régionaux ont été convoqués et une réunion globale s'est tenue à Londres en janvier en partenariat avec le Royaume-Uni et le Brésil et les plus de 60 pays qui étaient représentés. Plus tard, 300 scientifiques se sont rassemblés à Trondheim, en Norvège, afin de revoir les aspects scientifiques et techniques de ce nouveau plan stratégique. Et en mai dernier, la réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention a produit un projet d'accord sur la nouvelle stratégie.

Le plan stratégique de la Convention incorporera les objectifs de développement et de lutte contre la pauvreté comme des composantes essentielles. C'est pour cela qu'une unité « biodiversité, développement et lutte contre la pauvreté » a été établie au sein du Secrétariat et que la Journée mondiale de la biodiversité, le 22 mai, a été célébrée sous le thème « la biodiversité pour le développement et la lutte contre la pauvreté ». L'un des panels interactif du sommet de New York, se tiendra sous le même thème, en guise de contribution à la revue des Objectifs du millénaire, une décennie après leur adoption. L'adoption à Nagoya, le 29 octobre prochain, d'un protocole sur l'accès et le partage des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques sera un instrument fondamental pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté dans le monde ainsi que l'instauration d'une nouvelle éthique globale.

Un sommet des parlementaires et de la biodiversité, des chefs d'entreprise et de la biodiversité, des chefs d'agence de la coopération multilatérale et bilatérale, un sommet des donateurs privés, de la jeunesse, des ONG se tiendront aussi à Nagoya en vue de l'établissement d'une alliance globale pour la protection de la biodiversité.

Au cours de notre voyage solidaire vers Nagoya et au delà, gardons toujours à l'esprit les mots pleins de sagesse d'Albert Schweitzer: « La grande lacune de l'éthique jusqu'à présent était qu'elle croit n'avoir affaire qu'à la relation de l'Homme à l'égard des humains, mais, en réalité, il s'agit de son attitude à l'égard de l'Univers et de toute créature qui est à sa portée.»

Je vous remercie de votre aimable attention